
Certificat d'études primaires.

Numéro d'inventaire : 1979.35523.2

Auteur(s) : Charles Lefébure

Type de document : diplôme

Éditeur : non renseigné (Melun)

Imprimeur : Drosne (E.)

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1893

Description : Feuille de papier. Bords froissés. Une déchirure réparée au dos par du ruban adhésif. Texte imprimé dans un cadre de ornemental. Mentions manuscrites à l'encre noire. Timbre à l'encre bleue.

Mesures : hauteur : 240 mm ; largeur : 322 mm

Notes : Certificat d'études primaires délivré à [-] le 14 juillet 1893 à Neufchâtel, à l'issue de l'examen du 20 juin 1893.

Mots-clés : Certificat d'Études Primaires

Filière : Élémentaire

Niveau : Cours moyen-Certificat d'études primaires

Nom de la commune : Melun

Nom du département : Seine-et-Marne

Autres descriptions : Langue : Français

Lieux : Seine-et-Marne, Melun

ACADÉMIE DE PARIS	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
INSTRUCTION PUBLIQUE		
CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES ÉLÉMENTAIRES		
<i>L'Inspecteur d'Académie du département de Seine-et-Marne,</i> Du l'art. 6 de la loi du 28 mars 1882 et l'art. 3 de la loi du 30 octobre 1886; Du le décret du 27 juillet 1882; Du l'arrêté du 24 juillet 1888 (titre IV, chapitre II); Du le procès-verbal de l'examen subi par <i>M. Lefebvre</i> dans les conditions déterminées par l'arrêté sus-visé; Du le certificat en date du <i>20 Juin</i> 1893, par lequel la Commission cantonale de <i>Norman</i>, siégeant pour la session de 1893, atteste que <i>M⁽¹⁾ Lefebvre Charles</i> né le <i>1^{er} Août 1879</i>, à <i>St. Julien l'Aumône</i>, département de <i>Seine-et-Oise</i>, a été jugé digne d'obtenir le Certificat d'Etudes primaires; avec mention du <i>Dessin et de l'Agriculture</i>. Délivre à <i>M. Lefebvre</i> le présent Certificat d'Etudes primaires élémentaires pour servir et valoir ce que de droit Signature du Titulaire <i>Lefebvre Charles</i> <i>A Melun, le 14 Juillet 1893.</i> L'Inspecteur d'Académie, <i>Norman</i> (1) Nom et prénoms.		